



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 3 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 23 mai 2016 de : 20h00 à : 22h30

Lieu : Salle du Charron

Présidence :	M. Alain Riat
Vice-Présidence :	M. Bernard Levrat
Secrétaire :	M. Antonio Angelo
<hr/>	
<u>Présents :</u>	Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Fauchier-Magnan, Jaussi, Kummer, Leiser, Lima, Marquis, Métrallet, Miche, Piccot, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlisberger, Schenker, Sidler, Sudan, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux
	M. P. Malek-Asghar, Maire Mme O. Enhas, Vice-Maire M. C. Lambert, Conseiller administratif M. F. Lavanchy, Secrétaire général
<u>Absents / Excusés :</u>	Mme L. Monnot-Crespi M. P. Marro
<u>Rédaction PV :</u>	Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 18 avril 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Comptes 2015 Ville de Versoix crédits budgétaires supplémentaires
5. Comptes 2015 Ville de Versoix
6. Annulation d'un cautionnement en faveur de l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV), annulation d'un droit de superficie, crédit de Frs. 591'100. destiné à l'achat du bâtiment du Belvédère à Choiseul

7. Cautionnement d'un emprunt en faveur de l'Association du Club Nautique de Versoix (CNV) à concurrence de Frs. 450'000.-
8. Crédit de Frs. 492'450.- destiné à l'assainissement de collecteurs au chemin des Graviers
9. Crédit d'étude de Frs. 31'550.- en vue de l'implantation d'un bâtiment omnisport à Versoix
10. Désignation de l'organe de contrôle de la FIVEAC
11. Désignation de l'organe de contrôle de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May
12. Election du Bureau du Conseil municipal
13. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

Mme L. Monnot-Crespi est excusée.

M. P. Marro est absent.

S'agissant de l'ordre du jour de la présente séance, le Bureau du CM, en concertation avec le Conseil administratif, a décidé de ne pas traiter les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Ces points seront probablement traités lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Ils figurent toutefois encore à l'ordre du jour car ce dernier a été diffusé officiellement avant cette prise de décision.

14 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PV DU 18 AVRIL 2016 (24 votants)

Le PV du 18 avril 2016 est accepté par 23 oui et 1 abstention d'usage.

15 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- <https://polijeunes.ch/>

Le Président fait référence au document distribué concernant « polijeunes », la plateforme d'expression jeune au sujet des politiques communales. Il encourage les CM à utiliser ce lien internet afin de transmettre leurs éventuels commentaires.

- 20 ans du quartier de la Pelotière

Le Président rappelle que les CM sont cordialement invités à la Fête du quartier de la Pelotière le samedi 4 juin 2016 de 14h00 à minuit sur le thème des Mille et une couleurs.

- Sérénade au Maire et au Président du Conseil municipal

Cet événement aura lieu le mardi 7 juin 2016 à 19h00 dans le parc de la Mairie. La Sérénade sera interprétée par la Musique Municipale de Versoix.

- Voyage du Conseil municipal

Le traditionnel voyage du Conseil municipal aura lieu vendredi 27 mai et samedi 28 mai 2016. Le rendez-vous est fixé à 6h45 sur le parking Lachenal. Départ du car pour le canton du Jura à 7h00. Habits chauds conseillés.

16

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Patric Malek-Asghar, Maire

M. le Maire félicite les personnes ayant contribué, avec l'Administration communale, au succès du nouveau marché à Versoix. Il salue particulièrement M. Chappatte, Président de la FIVEAC et remercie Mme Dubois et toutes les commerçantes et tous les commerçants qui ont participé (9 stands) sous le soleil. Il espère que ceci sera de bon augure pour l'avenir. Il encourage chacun à continuer à s'y rendre et à en faire la promotion. Il espère en effet que le succès rencontré samedi dernier est signe d'un besoin et que le marché pourra perdurer, prospérer et se développer.

M. Malek-Asghar signale la séance d'attribution des salles aux associations, le 24 mai prochain à 18h30 à Lachenal. Cette séance permettra d'organiser au mieux les différentes dates des manifestations versoisiennes pour 2017.

M. Malek-Asghar informe que le CA a eu le plaisir de finaliser le processus d'engagement d'un directeur de l'administration et des ressources humaines en la personne de M. Christian Séchaud qui prendra ses fonctions dès le 2 août 2016. Après une carrière dans le canton de Vaud au sein notamment de l'administration communale, M. Séchaud mettra ses compétences au service de la Mairie de Versoix afin de continuer à développer les activités au sein de la commune et assurer ainsi un renforcement de l'administration communale, en réponse aux recommandations du rapport de la Cour des Comptes.

Suite à l'audition d'un certain nombre de candidates et de candidats, M. le Maire se dit très satisfait de l'achèvement de ce long processus aux côtés du Cabinet Mercuri Urval qui a assisté le Conseil administratif dans le cadre de ce recrutement.

Par ailleurs, M. Malek-Asghar signale que la composition de l'Exécutif durant la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017 se présente comme suit :

Maire : Mme Ornella Enhas

Vice-Maire : M. Cédric Lambert

Conseiller administratif : M. Patrick Malek-Asghar.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'il passera le flambeau à Mme Enhas et il lui souhaite d'ores et déjà le meilleur dans le cadre de cette importante et palpitante fonction.

Dans le cadre de la fin de son mandat en tant que Maire, M. Malek-Asghar rappelle qu'il a eu beaucoup de plaisir à mettre en route pour la deuxième fois une nouvelle mouture du Conseil administratif. Il souligne l'importance de s'assurer que l'harmonie puisse régner en son sein et que chacun y trouve sa place. Il relève avec satisfaction que l'entente au sein du CA est bonne et que la collégialité est parfaite. Il est également heureux que dans le cadre de son renouvellement, le Conseil municipal ait su trouver ses marques et que les projets qui tenaient à cœur à certains, aient rapidement pu être abordés. Il pense en particulier au projet de réfection de l'Ancienne Préfecture qui est

désormais sur les rails. En effet, sur la base des travaux menés sous la houlette de M. Richard, Président de la commission des Bâtiments et de la Gérance, en fin de législature dernière, le crédit lié au concours d'architecture a pu être voté et a permis de prendre une première décision concernant le mandat d'étude relatif à ce projet. Ce projet nécessite un certain nombre de concertations et le respect d'un certain nombre de normes, ce qui est une satisfaction pour tous.

S'agissant du crédit d'étude concernant le dossier lié aux activités sportives de la commune, M. le Maire indique qu'il est suivi au niveau politique de manière concrète. Il exprime d'autre part la satisfaction collective de voir l'achèvement du périmètre de Versoix Centre-Ville qu'il a eu l'honneur d'inaugurer avec ses collègues il y a deux semaines. Il se plaît également à relever que le bâtiment du Boléro est au complet, tant par les activités communales qu'il abrite que par les locataires qui y sont installés. Il rappelle que les bâtiments communaux sont maintenant totalement remplis et que les bâtiments qui restent à louer sont en mains privées et dépendent de logiques de location qui leur sont propres.

S'agissant du vote des comptes 2015, à cheval sur la dernière législature et la nouvelle, M. le Maire relève qu'ils sont largement équilibrés avec un centime additionnel à 45.5. Cette première année de mise en route, riche en expériences pour les uns et les autres, s'est déroulée dans une bonne harmonie, grâce à la présidence efficace de M. Alain Riat, qui a su mener les débats avec fermeté et courtoisie et qui saura certainement achever cette présidence en apothéose grâce au programme magnifique et extrêmement dense qu'il a concocté pour la sortie du Conseil municipal du week-end prochain. Ce voyage dans son Jura natal sera l'occasion de rencontrer les autorités d'un autre canton, de passer un bon moment et de raffermir les liens entre les membres du CM et de l'exécutif afin de continuer à mener avec dynamisme, fermeté et cœur les destinées de la Ville de Versoix. C'est également ce qu'il souhaite à Mme Enhas pour sa présidence du CA. Il remercie l'administration de l'avoir épaulé dans le cadre de cette année en tant que Maire.

Applaudissements.

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

Mme Enhas tient tout d'abord à remercier M. le Maire pour ses vœux pour l'année à venir. Elle le remercie également pour son engagement pendant cette année de première législature. Dans l'exercice de ses fonctions, M. Malek-Asghar a toujours su représenter et défendre les intérêts de la commune avec beaucoup de tact et d'efficacité. Le CA tient ainsi à le remercier pour son engagement par un petit cadeau gourmand.

Travaux :

Avenue Lachenal :

Mme Enhas signale que de grands travaux sont en cours et que le planning est parfaitement respecté. Une amélioration des dessertes TPG est prévue grâce à la construction de deux nouveaux abribus sur l'avenue Lachenal. Du côté de la pharmacie, les travaux des SIG sont

en voie de finition, ce qui permettra prochainement la pose des dalles en bétons et la création des trottoirs.

Chemin du Levant :

Les travaux suivent leur cours avec la pose d'enrobé et devraient être terminés d'ici fin juin. Les nouveaux habitants pourront alors procéder à un emménagement dans les nouveaux immeubles de manière sereine.

Versoix Centre-Ville

Mme Enhas signale que les travaux de la Place de la Gare avancent sans trop de nuisance sonore et de poussière. Dès la fin de ces travaux, les jets d'eau pourront être mis en fonction. Le CA espère que la population profitera de cette magnifique Place de la Gare.

Social :

Mme Enhas signale les échéances suivantes :

- Inscriptions aux activités parascolaires le samedi 28 mai de 8h00 à 12h00 et le mercredi 1^{er} juin de 16h00 à 20h00. Les lieux d'inscriptions sont affichés dans les écoles.
- Fête des 20 ans du quartier de la Pelotière sur le thème « Les mille et une couleurs » le samedi 4 juin de 14h00 à minuit.
- Fête des Promotions les 29 et 30 juin et 1^{er} juillet 2016.

La cérémonie des jubilaires du corps enseignants est prévue le 29 juin à 12h30 dans le parc de de la Mairie ; la journée d'animation (jeux spectacles, manèges) destinée aux élèves de 1P à 8P est prévue le 30 juin ; la cérémonie de fin de scolarité des 8P, ouverte uniquement sur invitation aux parents des élèves, est prévue le 29 juin en soirée ; le traditionnel cortège des promotions aura lieu le 1^{er} juillet. Emmené par la Musique Municipale, il partira de Bon Séjour à 18h45.

M. Lambert, Conseiller administratif

Urbanisme :

S'agissant de l'avancée de l'étude sur le stationnement, M. Lambert signale plusieurs séances relatives à la création de zones bleues et macarons secteurs Sud, Bourg et Centre-Gare : décembre 2015 ; secteur Versoix-la-Ville : 30 mai 2016 ; secteur des Colombières : 31 mai 2016 ; secteur Grand / Petit Montfleury : 1^{er} juin 2016.

De plus, M. Lambert signale l'organisation d'une séance d'information-consultation publique sur le quartier dit du « Faubourg ». Une réflexion a commencé avec les citoyens présents, notamment en vue de présenter les premières images directrices à discuter et à mettre en consultation de manière à préciser les règles de planification du quartier. Des ateliers sont ainsi ouverts avec une visite du quartier le 4 juin 2016 à 10h30, suivi d'un atelier participatif de 14h00 à 18h00 ; un deuxième atelier est organisé le 25 juin 2016 de 14h00 à 18h00.

M. Lambert indique que le 7 avril 2016 a eu lieu à Zurich le lancement d'un programme national s'intitulant « Jardin 2016 - Espace de rencontres ». La commune de Versoix a été choisie par l'Office fédéral du logement, l'Office du développement territorial et l'Office fédéral de la culture pour participer à ce programme.

Sécurité :

M. Lambert rappelle à nouveau le secteur "zone 20" et recommande à chacun de respecter les règles de circulation. Il est à noter que les APM sévissent dans le secteur et procèdent à des comptages. 630 véhicules par jour ont été relevés, d'où l'importance de faire respecter les consignes de vitesse dans le secteur. Selon les relevés de la Police municipale, les usagers ont commencé à adapter leur vitesse. En effet, au départ les relevés indiquaient 30 % d'infraction avec un maximum relevé jusqu'à 60 km/h dans ce secteur limité à 20 km/h. A ce jour, plus de 90 % roulent à la vitesse autorisée au deuxième relevé avec une fourchette de dépassement se situant entre 5 et 9 km/h. Le pourcentage du troisième relevé tombe à 3 % avec une vitesse maximum de 23 km/h. Les APM ont constaté 6 dépassements de vitesse sur 115 automobilistes contrôlés.

Culture :

M. Lambert signale les événements suivants :

- Exposition au Boléro « Les artistes d'ici » sur le thème de l'abstraction, avec 21 exposants répartis sur 3 expositions du mardi 22 mai au dimanche 12 juin 2016.
- Exposition d'été sur le thème d'une grande rétrospective consacrée à M. Alain Ressayé, peintre, graveur, sculpteur et ancien Maire de la commune de Versoix, du 25 juin au 28 août 2016 avec le vernissage le samedi 25 juin dès 11h00.
- Reconduction de l'opération « Pianos en liberté » du 8 au 21 juin 2016 à Port-Choiseul et à Versoix Centre-Ville.
- La semaine du livre pour la petite enfance a lieu à la Bibliothèque jusqu'au 28 mai 2016, en partenariat avec les institutions de la petite enfance de Versoix.
- Dès le mardi 24 juin 2016, la bibliothèque met gratuitement à disposition de ses utilisateurs 2000 livres électroniques. Les titres seront actualisés régulièrement. Des séances d'informations seront organisées sur place. M. Lambert souhaite à chacun d'agréables lectures pour l'été.

17

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMPTES 2015 DE LA VILLE DE VERSOIX CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

M. le Maire rappelle que les comptes ont été présentés dans toutes les commissions du Conseil municipal et qu'ils ont été largement approuvés. La seule modification apportée par rapport à ce qui a été présenté lors de la dernière séance concerne un versement complémentaire de Frs. 3'600.- effectué par l'Association Versoix Suisse 200. La comptabilisation de ce versement a porté l'excédent à Frs. 81'494,63. En vue du vote de ce soir, M. le Maire présente une synthèse des comptes communaux 2015 qui donnent des éclaircissements sur les crédits budgétaires supplémentaires.

L'excédent mentionné ci-dessus est réalisé après une prise de provisions concernant les recettes fiscales, ce qui explique le dépassement

des charges. Il est à noter en 2015 une augmentation des recettes, qui proviennent principalement des impôts, et une diminution de charges par rapport à ce qui avait été budgété. Il est à relever, qu'en ce qui concerne les PP, les estimations étaient plus favorables que ce qui s'est réalisé alors que pour les PM, l'inverse s'est produit. Au final, il est à noter que nous avons reçu plus de recettes fiscales que prévu.

Concernant les comptes d'investissements, qui sont principalement liés à la réalisation de Versoix Centre-Ville, on note un montant net dépensé de l'ordre de Frs. 7'600'000.-. L'insuffisance de financement pour 2015 est couverte par un emprunt à des conditions très favorables.

Cela dit, M. le Maire souhaite faire passer un message pour l'avenir et souligne l'importance d'utiliser les comptes afin d'avoir une réflexion sur l'évolution de la commune. Il a ainsi demandé à la Commission des finances d'entamer une réflexion fine sur un certain nombre d'indicateurs. Le rôle important de cette commission technique est en effet relevé dans le cadre de l'observation du plafond de la commune, de l'évolution de sa population, de la capacité d'autofinancement, des investissements déjà consentis, des perspectives d'avenir ainsi que du plan financier relatif aux nombreux investissements prévus.

M. Malek-Asghar signale que le représentant de la fiduciaire, après avoir effectué un contrôle des comptes de manière indépendante, a pu constater la bonne tenue des comptes 2015. M. le Maire tient à remercier Mme G. Zihlmann, Cheffe du Service des finances, ainsi que son équipe, pour tout le travail effectué, de même que tous les membres de l'administration communale qui contribuent à ce bon fonctionnement et à la bonne tenue de ces comptes à cheval sur deux législatures.

Le CA propose ainsi au Conseil municipal d'approuver les comptes 2015 de la Ville de Versoix et M. le Maire le remercie de la confiance témoignée.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 19 mai 2016, a approuvé les crédits budgétaires supplémentaires par 8 oui et une abstention. La Commission a également approuvé les comptes 2015 lors de la même séance et sur le même score, soit 8 oui et une abstention.

Discussion :

M. Fauchier-Magnan tient à adresser ses félicitations pour les très bons résultats provenant de ces comptes. Il relève avec satisfaction qu'avec une baisse du centime additionnel, la Mairie est également parvenue à constituer une provision. Par ailleurs, il ne voit pas de catastrophe par rapport à l'augmentation de l'endettement. Il reste persuadé que lorsque l'on a des dettes, l'on reste plus attentif à la manière dont on investit et à la manière dont on dépense. Il s'agit là d'une bonne discipline.

M. Jaussi prend note de la remarque de M. Fauchier-Magnan. Il rappelle avoir entendu M. le Maire, au nom du CA, relever l'importance

de prioriser les futurs investissements. Il constate que la salle omnisports fait partie des dernières priorités d'investissement selon le tableau transmis aux CM. Il est donc probable que la question du centime additionnel revienne sur la table.

DELIBERATION

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis de la commission des finances du 19 mai 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE

A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)

- 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 pour un montant total de CHF 2'157'155.62 selon la liste validée par le Conseil administratif dans sa séance du 11 mai 2016 qui est annexée à la présente.*
- 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

18 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
COMPTES 2015 DE LA VILLE DE VERSOIX

L'explication ayant été donnée auparavant de manière globale, M. le Maire indique qu'il n'a rien à ajouter.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 19 mai 2016, a approuvé les comptes 2015 par 8 oui et une abstention.

Discussion :

En se référant à la provision prise à hauteur de CHF 900'000.- et en considérant les taux négatifs édictés actuellement par la BNS, M. Zimmermann, pour en avoir discuté au sein de son parti, constate que les attributions liées au domaine social est le parent pauvre de l'ancien budget. Il serait favorable à l'engagement d'investissements liés notamment au fonctionnement du secteur social dédié à la jeunesse (par exemple manque de personnel au Rado et projet de crèche dans le quartier de Lachenal). Il s'étonne ainsi de la prise de cette provision d'autant que les économistes du domaine bancaire font savoir que les collectivités publiques devraient être dans une situation, non pas d'économie et de rétention, mais consentent plutôt à dépenser.

En réponse aux propos de M. Zimmermann, M. le Maire rappelle que les comptes communaux ont comme particularité, en ce qui concerne les charges, de faire état d'une situation réelle. Les charges figurant dans les comptes sont celles effectivement payées pendant l'exercice. Néanmoins, dans le cadre du système fiscal qui est le celui du canton de Genève, la commune est dans une situation d'estimation, concernant les principales recettes liées aux impôts. Lors du bouclage des comptes, la plupart des contribuables n'ont pas encore retourné leur déclaration fiscale ou n'a-t-elle pas encore été traitée. Par voie de conséquence, les recettes enregistrées dans les comptes ne relèvent pas d'une situation certaine mais d'une estimation et une marge d'erreur relativement importante est possible. Les reliquats des années précédentes sont également à prendre en compte.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que lors de l'établissement du budget 2015, il a été tenu compte des estimations annoncées par l'Etat en ce qui concerne les recettes fiscales des personnes physiques. De plus, les communes genevoises ont l'obligation de présenter des budgets équilibrés. Il est ainsi important de rester le plus proche possible des estimations de l'Etat, tout en prenant des provisions lorsque les recettes le permettent. Les provisions prises tout au long des années ont permis également de ne pas recourir systématiquement à l'emprunt. Il est encore précisé que l'investissement est une chose et que le fonctionnement en est une autre.

En conclusion, M. le Maire rappelle que la commune de Versoix a fortement investi ces dernières années et qu'elle est l'une des communes les plus dynamiques du canton, ce qui nécessite un travail important de la part de l'administration et au niveau des ressources, du Conseil administratif et du Conseil municipal, ce qui explique la manière dont les comptes sont présentés et comment sont répartis les investissements.

DELIBERATION

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte-rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu le préavis de la commission des finances du 19 mai 2016,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE

A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)

1. D'approuver le compte-rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 37'608'498.78 aux charges et de CHF 37'689'993.41 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 81'494.63
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 10'578'970.59 aux dépenses et de CHF 2'971'714.50 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 7'607'256.09.
D'approuver le financement des investissements nets de CHF 7'607'256.09 par l'autofinancement à raison de CHF 5'140'168.00 au moyen de la somme de CHF 5'058'673.37 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 81'494.63.

Le solde non couvert, au montant de CHF 2'467'088.09, est financé par le recours à l'emprunt.

4. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 81'494.63 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 139'261'175.62 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13) CHF 75'729'383.49
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17) CHF 63'531'792.13

Et au passif un montant de CHF 139'261'175.62 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) CHF 4'044'239.26
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) CHF 34'500'000
- Engagements envers des entités particulières (nature 23) CHF 83'642.02
- Provisions (nature 24) CHF 26'951'989.66
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) CHF 4'889'046.66
- Fortune nette (nature 29) CHF 68'792'258.02

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à CHF 45'371'703.

19 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
CRÉDIT DE FRs. 492'450.- DESTINÉ À L'ASSAINISSEMENT DE COLLECTEURS AU CHEMIN DES GRAVIERS

Mme Enhas présente et commente le message relatif à l'assainissement de collecteurs du secteur de la route Suisse allant du chemin des Gravieres jusqu'au chemin du Vieux-Port. La réalisation de ce projet se fera en trois étapes, en fonction des degrés de priorité des différents travaux, du volume de la circulation routière qui diminue pendant la période estivale et des activités liées aux infrastructures du Port. Il est à noter la participation du fonds intercommunal d'assainissement qui prendra en charge la quasi-totalité ce crédit de Frs. 492'450.-.

Pour toutes les raisons expliquées dans le message, le CA propose au CM de se prononcer favorablement sur ce crédit.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD a approuvé ce crédit à l'unanimité lors de sa séance du 10 mai 2016.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 19 mai 2016, a approuvé ce crédit à l'unanimité.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« CREDIT DE FRs. 492'450.- DESTINE A L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTEURS (EAUX USEES, EAUX PLUVIALES) DU SECTEUR CHEMIN DES GRAVIERS, CHEMIN DU VIEUX-PORT, ETAPE No 1 »

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu les articles 89 et suivants, 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEAUX-GE L 2 05) ;

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Versoix, qui relève les actions d'amélioration et d'assainissement à entreprendre pour maintenir notre réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées ;

Vu la nécessité de procéder à l'assainissement des collecteurs eaux pluviales et eaux usées dans le secteur chemin des Graviers, chemin du Vieux-Port ;

Vu le message joint à la présente qui décrit dans les détails les travaux qui seront réalisés au moyen de ce crédit, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 11 mai 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable dans sa séance du 10 mai 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 19 mai 2016;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

- 1. De procéder à l'assainissement des collecteurs des eaux pluviales et des eaux usées dans le secteur du chemin des Graviers et du chemin du Vieux-Port, selon le descriptif joint à la présente délibération, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 11 mai 2016.*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 492'450.- TTC, destiné aux travaux d'assainissement des collecteurs mentionnés au point 1 ci-dessus.*

3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette dépense de Frs. 492'450.- TTC à laquelle il y aura lieu de déduire le montant de la TVA préalable récupérée par le FIA, pour le compte de la Ville de Versoix, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique No 71.331, de 2017 à 2046.*
5. *De prendre acte que ce crédit (à l'exception de Frs. 2'450.- attribué au Fonds de décoration) sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux. Ces loyers seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique No 71.452.*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence de Frs. 492'450.- pour financer le crédit mentionné au point 2 ci-dessus.*

20 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE FRs. 31'550.- EN VUE DE L'IMPLANTATION
D'UN BÂTIMENT OMNISPORT À VERSOIX**

Mme Enhas rappelle que ce projet a été largement discuté dans le cadre de la dernière campagne municipale. La situation actuelle relative aux clubs sportifs à Versoix n'est pas satisfaisante et un manque d'infrastructures sportives destinées aux sociétés locales est constaté. La commune a la volonté d'accueillir de nouveaux clubs sportifs. Mme Enhas relève que Versoix est l'une des communes qui a le plus d'offres sportives proposées à la population. Il y a donc lieu de se questionner sur la pertinence de la construction d'un bâtiment omnisport à Versoix. Cette étude établira notamment le recensement des besoins des différentes sociétés sportives et permettra d'effectuer une enquête auprès des clubs sportifs et de la population, d'organiser des ateliers et des visites d'infrastructures sportives et de rédiger un cahier des charges concernant l'équipement sportif. Parallèlement à ces étapes, le Service de l'urbanisme effectuera une analyse des sites potentiels pour l'implantation d'une salle omnisport, apportera une aide en terme de modèle de gestion et préparera une estimation des coûts de construction et d'exploitation. Ces tâches seront confiées à un mandataire externe dont le coût se monte à Frs. 31'550.-.

Préavis des Commissions :

M. Leiser indique que la Commission des sports et des manifestations a confirmé à l'unanimité son accord pour ce crédit. Il rappelle que la commission avait déjà voté par le passé, lors d'une séance de réflexion, un crédit global d'un montant théorique de Frs. 30'000.-.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 19 mai 2016, a approuvé ce crédit à l'unanimité.

Discussion :

M. Sidler indique que le PLR se réjouit de la mise en œuvre de ce projet pour lequel son parti a milité pendant la campagne.

DELIBERATION**« Crédit de Frs. 31'550.- destiné à l'élaboration d'une étude concernant le projet de construction d'un nouveau bâtiment omnisports »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté politique d'émettre une réflexion sur l'opportunité de construire une salle omnisports sur la commune de Versoix ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 20 avril 2016, qui décrit dans les détails les buts visés par cette étude ;

Vu le préavis de la commission des Sports et Manifestations dans sa séance du 9 mai 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 19 mai 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE**A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. D'ouvrir un crédit de Frs. 31'550.- destiné à l'élaboration d'une étude concernant le projet de construction d'un nouveau bâtiment omnisports à Versoix, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 20 avril 2016.
2. D'autoriser le Conseil administratif à émettre des bons de paiement auprès des établissements de son choix, à concurrence de Frs. 31'550.- afin de mener à bien l'étude citée au point 1 ci-dessus.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs. 31'550.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ce crédit d'étude de Frs. 31'550.- en même temps que les crédits des travaux relatifs à la construction d'une salle omnisports à Versoix.
5. En cas de non-réalisation des travaux mentionnés au point 4 ci-dessus, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 dans l'année qui suit l'abandon du projet de construction.

22 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DE LA FIVEAC

M. Malek-Asghar rappelle qu'en raison du changement de législature, il est nécessaire de renommer les organes de contrôle des Fondations communales.

M. Chappatte, en tant que Président de la FIVEAC, précise que le Conseil de Fondation, réuni en début d'année, a validé en tant qu'organe de contrôle, la société Fiduciaire Audit Prestige SA, sise route du Mandement 197, 1242 Satigny, disposant d'une antenne à l'avenue de Choiseul 21, 1290 Versoix.

Le CA propose ainsi de suivre le choix de ce Conseil de Fondation.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 19 mai 2016, a approuvé ce choix à l'unanimité.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

RESOLUTION

« VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES DE LA FONDATION COMMUNALE POUR L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT ET DE COMMERCES (FIVEAC) »

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix du 17 janvier 2008 ;

Conformément à l'article 26 des statuts de la Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC) ;

Selon la volonté de l'entité dirigeante de ladite Fondation ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 19 mai 2016;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)

- 1. De désigner en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC), la société Fiduciaire Audit Prestige SA, sise route du Mandement 197, 1242 Satigny, disposant d'une antenne à l'avenue de Choiseul 21, 1290 Versoix.*

23

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

DÉSIGNATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY

En tant que Président de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, M. Daniel Ricci signale que l'organe de contrôle a été nommé il y a quelques années et que c'est dans la continuité que la société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales, domiciliée 6, rue François-Bonivard, 1201 Genève, contrôle les comptes de cette Fondation.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 19 mai 2016, a approuvé ce choix à l'unanimité.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

RESOLUTION**« VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES
DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY »**

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix du 17 janvier 2008 ;

Conformément à l'article 21 des statuts de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May ;

Selon la volonté de l'entité dirigeante de ladite Fondation ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 19 mai 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE**A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. *De désigner en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, la société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales, domiciliée 6, rue François-Bonivard, 1201 Genève.*

24 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. Zimmermann et Marquis sont désignés aux fonctions de scrutateurs.

Nomination de la Présidence

La fraction des PDC propose la candidature de M. Bernard Levrat.

Le résultat est annoncé

Bulletins distribués 25

Bulletins rentrés 25

Bulletins valables 23

Est élu Président, M. Bernard Levrat par 23 voix.

Nomination de la Vice-Présidence

La fraction MCG propose la candidature de M. Antonio Angelo.

Le résultat est annoncé.

Bulletins distribués 25

Bulletins rentrés 25

Bulletins valables 23

Est élu Vice-Président, M. Antonio Angelo par 22 voix.

Nomination du-de la Secrétaire

La fraction des Verts propose la candidature de M. John Kummer.

Le résultat est annoncé

Bulletins distribués 25

Bulletins rentrés 25

Bulletins valables 17

Est élu Secrétaire, M. John Kummer par 16 voix.

M. Levrat remercie les Conseillers municipaux de leur confiance dont il espère bien se montrer digne.

M. Angelo tient à remercier les Conseillers municipaux de leur confiance et espère être à la hauteur de la tâche. Cette première année a été pour lui fertile en nouvelles connaissances. Toute son énergie est mise en œuvre pour les défis à venir. Vive Versoix !

M. Kummer remercie pour cette élection, il fera de son mieux dans sa tâche de secrétaire du Conseil municipal et profitera de l'été pour s'entraîner.

Discours du Président sortant, M. Alain Riat :

Monsieur le Maire,
Madame la Vice-Maire,
Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous, après une année présidentielle au sein de notre Conseil municipal.

Une année, c'est court et en même temps... cela peut paraître long ! Pour vous dire ce soir, que depuis le 1er juin dernier, je n'ai pas vu le temps passer.

Assumer le rôle de premier citoyen de notre commune c'est un honneur ; c'est une reconnaissance pour un engagement, mais également des responsabilités accrues pour lesquelles j'ai fait preuve de dévouement et ceci, au plus près de ma conscience.

Avec conviction et détermination, j'ai représenté notre Conseil municipal, non seulement au travers les diverses sollicitations et invitations personnelles qui m'ont été adressées, mais en prenant activement part aux nombreuses obligations que ce mandat exige.

Aller au contact des gens, les écouter, répondre à leurs interrogations, essayer d'apporter une solution à leurs problèmes, est très enrichissant. Cela demande bien sûr une grande disponibilité mais aussi comme je l'ai fait à plusieurs reprises, d'aller entre autres frapper aux portes de nos différents services communaux.

Quant à nos séances municipales, nous fûmes particulièrement actifs durant cette année, puisque ce ne sont pas moins de 11 séances qui nous ont réunis ; dont 1 extraordinaire, 1 à huis clos et 1 partiellement à huis clos. A chaque fois, la qualité des débats et le respect réciproque qui ont régné au sein de notre hémicycle sont à mettre en exergue, démontrant ainsi l'effort constant de chacune et de chacun au service de notre population. Dans un tel état d'esprit, présider nos séances en toute sérénité et impartialité devenait pour moi, beaucoup plus aisé.

Je ne sais pas si ceci est dû à cela... mais je constate simplement et avec satisfaction, une stabilité au sein de notre Conseil, puisque nous n'avons eu à déplorer aucun remplacement au niveau des membres. Depuis une année, je me plais à relever plusieurs concrétisations, à l'image de la mise en service d'une nouvelle ligne de bus ; de l'ouverture du nouveau poste des agents municipaux ; de la récente inauguration d'un nouveau terrain de football synthétique dans un lieu privilégié pour les sportifs, qui est celui de la Bécassière ; de notre centre-ville métamorphosé et dont nous venons d'inaugurer la place de la Gare, ayant accueilli son premier marché local et artisanal samedi dernier.

Et je ne peux pas m'empêcher de penser au Boléro, conçu en respectant les normes liées au développement durable ; comprenant une bibliothèque multimédias, une grande salle d'exposition, un restaurant et la totalité des surfaces disponibles qui sont à ce jour louées. Nous avons su, à travers un développement à la fois harmonieux et diversifié, développer une centralité urbaine de qualité. Il est important de mentionner également l'ouverture d'un complexe novateur à la Porte de Versoix, abritant des activités artisanales, commerciales et industrielles. Avec le réaménagement du chemin de l'Ancien-Péage, c'est tout le quartier de la Scie qui prend forme, nous réservant une belle réalisation architecturale.

D'autres grands projets sont en cours ; je pense à la rénovation du château d'Ecogia, au nouveau local du Sauvetage, lequel sera prochainement inauguré... d'autres idées sont travaillées en commissions ou tout simplement au stade embryonnaire.

Les plus importants dossiers qui nous attendent sont la rénovation de l'Ancienne Préfecture avec des locaux adaptés pour nos sociétés culturelles notamment. Un projet de centre omnisport pour lequel nous venons de voter un crédit d'études, sans oublier au niveau urbanistique, les travaux de réfection du chemin du Levant, jouxtant les petits immeubles en construction de notre Fondation communale Versoix -Samuel May; de l'avenue Adrien-Lachenal, mais surtout de la route de Suisse avec ses artères contiguës.

Nous avons aussi décidé de l'achat ou préempté aux fins d'acquisitions certaines parcelles à Versoix, en pensant surtout à l'avenir de notre commune.

A la fin de l'année passée et sous l'égide de l'Hospice Général, Versoix a ouvert un abri de la PC à Sauverny, afin de faire face à une situation d'urgence dans le domaine de l'hébergement des demandeurs d'asile.

Une année durant laquelle nous avons également décidé de déléguer notre compétence quant à la délivrance des préavis en matière de naturalisation auprès du Conseil administratif, nous permettant notamment de pouvoir débiter nos séances une demi-heure plus tôt.

Toutes ces concrétisations révèlent un dynamisme hors du commun, à mettre au profit du Conseil municipal et du Conseil administratif, menant ainsi de front des projets ambitieux dans de nombreux secteurs, qu'ils soient urbanistiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Nous sommes tous concernés par les transports ferroviaires à Versoix, ainsi qu'aux nuisances de l'aéroport. Nos différentes fractions versoisienne ont dans ce sens, déposé des motions, car à la fois sensibles pour ne pas dire inquiètes, quant à l'évolution de certains

modes de transports, leurs cadences, les nuisances générées et le développement de certaines infrastructures.

La complexité de certains dossiers, débattus dans plusieurs commissions municipales, nécessitera je pense dans un avenir proche, de prendre certaines décisions en commissions réunies.

Après toute cette énumération, comment ne pas évoquer le subtil équilibre budgétaire des comptes, équilibre cher à nos partis respectifs, équilibre à mettre en exergue entre le budget de fonctionnement et celui des investissements ! Sous l'impulsion du Conseil administratif et d'un ministre des finances particulièrement efficient et attentif à cette stabilité, les nombreux paramètres réunis, font que notre commune dont la fiscalité est attractive, tant pour les résidents que pour les entreprises, est enviée de bien d'autres.

Avant de clore mon discours par quelques remerciements, je tiens à relever un fait particulier qui n'a pas fait couler beaucoup d'encre, mais suffisamment important pour le mentionner. Nous avons toutes et tous été élus en 2015 pour une nouvelle législature et pour la toute première fois, non plus pour quatre... mais cinq ans, en regard de la Nouvelle Constitution Genevoise, entrée en vigueur en 2013.

Et je vais terminer en adressant un grand merci à mes collègues du bureau, Messieurs Bernard Levrat et Antonio Angelo pour leur précieuse collaboration. Je profite de féliciter le nouveau bureau pour son élection et je souhaite en particulier à mon successeur, Cher Bernard, pleins succès dans cette nouvelle fonction et surtout autant de plaisir que j'en ai eu !

Mes sincères remerciements vont de même à l'égard du Conseil administratif, Madame Enhas, Messieurs Malek-Asghar et Lambert avec qui, j'ai entretenu spécifiquement durant toute cette année d'excellentes et fructueuses relations. Je pense particulièrement à nos réunions du bureau, dévolues à la parfaite préparation de nos séances municipales ; notre complémentarité lors des nombreuses représentations publiques, mais surtout d'avoir pu partager de manière privilégiée, leur force de travail pour Versoix !

Un chaleureux merci à notre Secrétaire Général, Monsieur Frank Lavanchy, sur lequel j'ai constamment pu compter dans ma fonction. Disponible et compétent, il représente un appui incontournable pour le Président du CM. Il en va de même à l'endroit de son assistante, Madame Véronique Spencer que je tiens aussi à remercier, pour la qualité du travail fourni au niveau des tâches administratives de notre Conseil municipal.

Je relevais auparavant les contacts réguliers avec le personnel ou les chefs des différents services communaux et ici aussi, il me plaît à les remercier pour les très bons contacts échangés et aussi pour la qualité du travail qui est fait.

Enfin, c'est à vous toutes et tous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux que je tiens à adresser ma vive reconnaissance pour la confiance que vous m'avez témoignée lors de ce mandat qui s'achève et enfin j'aurai un énorme plaisir et une fierté non dissimulée à vous emmener en fin de semaine, dans mon canton d'origine, le Jura, à l'occasion de notre traditionnelle sortie annuelle.

Encore un petit mot à l'égard de mon épouse présente dans le public, pour lui adresser tous mes remerciements d'avoir accepté mes nombreuses absences durant cette année.

Merci de votre attention et Vive Versoix !

Applaudissements.

M. Levrat tient à rendre un hommage particulièrement appuyé à Alain Riat qui a su conduire cette assemblée avec rigueur, compétence et gentillesse en invitant, le règlement à la main, à travers motions, propositions, résolutions, exclusions, interpellations et renvois en commission. Avec l'aide des CM, M. Levrat espère faire aussi bien que lui. Les remerciements peuvent aussi se concrétiser et le règlement prévoit des fleurs... M. Levrat a apporté des bonbons car les fleurs sont périssables. C'est avec un grand plaisir que M. Levrat, au nom du CM, remet une attention à M. Riat en signe de reconnaissance pour tout le travail effectué si brillamment.

Applaudissements.

25

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Miche adresse ses félicitations au Bureau du Conseil municipal pour cette année accomplie. Il félicite également les nouveaux élus à ce Bureau.

M. Miche tient à saluer un parent de la crèche les Vers à soie qui a effectué un compte rendu complet « santé et sécurité » sur les événements qui se sont déroulés le 3 décembre 2015. Une séance dédiée aux parents a été organisée le 19 mai 2016 et a permis de rassurer les parents qui avaient encore des craintes.

S'agissant des inscriptions aux activités de l'association du Rado, M. Miche déplore que certains parents passent la nuit dehors dans le but d'inscrire leur enfant dès l'ouverture. Il suggère de réfléchir à une solution permettant que les inscriptions se déroulent de manière non conflictuelle.

Enfin, M. Miche signale que plusieurs projets ont été présentés à la Mairie en vue de la projection des matches de l'Euro 2016. Il considère qu'il aurait été possible d'aider certaines associations à concrétiser leur projet, ce qui n'a pas été le cas. Il invite chacun à se rendre à Perty afin de suivre la retransmission de tous les matches en direct sur les écrans géants. Il trouve triste qu'avec le dynamisme du FC Versoix, de la Bécassière et de l'ensemble des associations, il n'ait pas été possible d'obtenir l'aval des autorités en vue de la retransmission des matches. Il rappelle les 30 ans du Centre sportif en 2018 et tient à sensibiliser la commune qu'il est nécessaire d'aller de l'avant dans l'organisation de telles manifestations.

M. Schenker se réfère à nouveau au secteur de l'Ancien Péage où l'inauguration de la Migros a eu lieu il y a maintenant 3 mois. Il considère qu'il s'agit d'un lieu de non droit et signale avec inquiétude qu'un triple accident a failli avoir lieu cet après-midi. Il rappelle avoir tiré la sonnette d'alarme à maintes reprises en prenant contact avec la Police municipale notamment. Il en a également parlé au sein de la Commission sécurité. Il rappelle que la commune est responsable de ce qu'il se passe à cet endroit. M. Schenker déplore notamment le manque de signalisation et le manque de respect des limitations de vitesse par les automobilistes. Il demande que quelques milliers de francs soient investis dans la création d'un passage piétons provisoire,

d'une piste cyclable ainsi que d'un petit parking pour deux roues. Il demande la sécurisation de l'endroit avant qu'un accident ne survienne.

M. Lambert indique que le message a été entendu. Il rappelle que ce secteur est encore en phase de chantier. Il précise que seul un arrêté du Conseil d'Etat permettra de prendre des mesures plus lourdes dans ce secteur.

En tant que président de la FIVEAC, M. Chappatte tient à faire part de l'émotion qu'il a ressentie à 7h00 samedi matin lorsque les premiers triporteurs se sont installés sur la Place de la Gare. Il s'est réjoui du fait que tous les marchands étaient extrêmement motivés. Toute la journée s'est déroulée de la même manière. Il remercie les versoisiens qui se sont déplacés en nombre. Parallèlement à ce marché, une plus grande fréquentation des commerces est constatée et la volonté de créer un pôle d'attraction et de donner corps à Versoix se concrétise.

M. Richard signale que la Commission sécurité a rencontré récemment la section des Samaritains de Versoix. Cette séance a permis de bien comprendre les activités effectuées bénévolement par cette association. Cette séance a également permis de constater que les employés d'entreprises peuvent bénéficier de cours de « Premiers secours ».

Suite à une réflexion entamée au sein de la Commission sécurité, M. Richard souhaite faire bénéficier les employés de l'entreprise « Commune de Versoix » d'une formation aux Premiers secours.

Le Président prend note de la proposition de M. Richard qui est validée par le CM.

PAROLE AU PUBLIC

La parole n'est pas demandée.

Le Président lève la séance à 22h30.

* * * * *